

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nathalie Caron		Date d'inspection Le 27 juillet 2026
Nom de l'établissement Halte Garderie École St-Jacques 4		Numéro de permis 2009717
Adresse 10 avenue de l'École-Saint-Jacques Saint-Jacques NB E7B 1E7		Numéro de téléphone (506) 740-7749
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
Lors de mon arrivée à la garderie, j'ai contacté l'exploitante, qui m'a informée que la garderie est présentement fermée du 27 juillet 2026 au 7 août 2026.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 27 juillet 2026

Date

original signé par
Nathalie Caron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 juillet 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"